



## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### COMMUNIQUE DE PRESSE

**Objet : Cellule d'accompagnement des agriculteurs – « Passer le Cap »**

La conjoncture agricole présente des points de fragilité suite à plusieurs années de sécheresse successives, une année 2016 marquée par des inondations qui ont porté atteinte aux récoltes, et la crise sanitaire qui a également touché certaines filières. Dans ce contexte, les acteurs du monde agricole alertent sur la situation de précarisation de certaines exploitations.

La Chambre d'agriculture, avec le soutien financier du Conseil Départemental, a mis en place au cours de l'été un système d'écoute des agriculteurs afin de les accompagner face aux difficultés éventuelles rencontrées suite à la crise sanitaire et aux crises conjoncturelles qui se succèdent. Ce dispositif dit Passer le Cap est d'ores et déjà opérationnel.

Le préfet de Loir-et-Cher a réuni le 12 octobre, à la demande de la Chambre d'agriculture et des syndicats d'exploitants, une cellule de suivi. Celle-ci a conclu à la nécessité d'un dispositif d'accompagnement renforcé des agriculteurs en difficulté, adossé à ce dispositif d'appui.

La 1ère étape vise à détecter les agriculteurs en situation de fragilité. Pour se faire connaître, un agriculteur peut appeler le numéro dédié : 02 54 78 75 75 ou envoyer un message à la chambre d'agriculture : [passer-le-cap@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:passer-le-cap@loir-et-cher.chambagri.fr) . Le signalement peut également être fait par un proche, le maire de la commune ou l'environnement socio-professionnel.

Dès réception de l'appel ou du message, l'agriculteur se verra proposer un premier entretien afin de mieux cerner la nature des difficultés rencontrées.

La 2e étape consiste à remplir une fiche de notification des difficultés (ci-joint) avec les principaux indicateurs économiques de l'exploitation. Cette fiche peut être complétée en autonomie par l'exploitant, avec l'aide d'un conseiller partenaire de l'entreprise ou au cours du 1er entretien proposé par la chambre d'agriculture.

La 3ème étape vise à proposer les solutions d'accompagnement les plus adaptées aux besoins de l'agriculteur. Pour ce faire, la fiche de notification est étudiée dans le cadre d'une cellule d'accompagnement co-animée par la Chambre d'agriculture et la Direction Départementale des Territoires. Si besoin, les membres de la cellule d'accompagnement peuvent préconiser un audit global d'exploitation, finançable par des fonds publics sous certaines conditions. Sur ces bases, la cellule proposera un référent pour le suivi de l'agriculteur ainsi que les outils d'accompagnement adaptés à sa situation (aide à la reconversion, à la relance, accompagnement social...).

Le schéma global du dispositif (ci-joint) présente les étapes du dispositif global ainsi que la composition de la cellule d'accompagnement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la chambre d'agriculture au 02 57 78 75 75 ou par courriel à l'adresse suivante : [passer-le-cap@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:passer-le-cap@loir-et-cher.chambagri.fr) .